

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

portant sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) , la révision du zonage d'assainissement d'Annonay Rhône Agglo et l'abrogation des cartes communales de Bogy, Brossainc, Colombier-le-Cardinal, Monestier, Thorrenc, Vanosc et Vinzieux

Par arrêté n°AP-2024-0012 du 17 avril 2024, Annonay Rhône Agglo a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les projets de PLUiH, de zonage d'assainissement des eaux usées et d'abrogation des cartes communales en vigueur qui seront approuvés par le Conseil Communautaire après modifications éventuelles au terme de l'enquête.

Le PLUiH a été soumis à évaluation environnementale ayant fait l'objet d'un mémoire non technique et d'un avis de l'Autorité Environnementale, consultables dans le dossier d'enquête publique. L'Autorité Environnementale n'a pas jugé nécessaire d'établir cette évaluation sur la révision du zonage d'assainissement des eaux usées.

La Présidente du Tribunal Administratif de Lyon a désigné une commission d'enquête composée d'un Président, M. Thierry Cheynel, ingénieur en chef des TPE retraité, de deux membres titulaires, M. Bernard Giazzi, directeur général des services retraité et M. Pierre Eschallier, retraité du Ministère de l'intérieur et d'une membre suppléante, Mme Françoise Batifol, gérante de TPE.

L'enquête publique se déroulera du 14 mai 2024 à 9h au 28 juin 2024 à 17h. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête est consultable :

- sur le site internet du registre dématérialisé <https://www.registre-numerique.fr/pluih-annonay-rhone-agglo>
- sur un poste informatique installé au siège d'Annonay Rhône Agglomération et dans chaque commune aux heures d'ouvertures habituelles
- sur support papier au siège d'Annonay Rhône Agglo.

Les commissaires enquêteurs recevront le public au siège d'Annonay Rhône Agglo ou dans les mairies aux lieux, dates et horaires suivants :

	14 au 18 mai	21 au 25 mai	27 mai au 1 <sup>er</sup> juin	3 au 8 juin	10 au 15 juin	17 au 22 juin	24 au 28 juin
<b>ANNONAY RHONE AGGLO (La Lombardière)</b>	Mardi 14 mai 9h-12h	Vendredi 24 mai 14h - 17h		Lundi 3 juin 13h45-16h45	Vendredi 14 juin 14h-17h	Lundi 17 juin 13h45-16h45	Vendredi 28 juin 14h-17h
<b>ANNONAY</b>	Mardi 14 mai 13h30 - 16h30		Lundi 27 mai 13h30-16h30	Lundi 3 juin 9h-12h	Mardi 11 juin 9h-12h	Vendredi 21 juin 9h-12h	Vendredi 28 juin 9h-12h
<b>ROIFFIEUX</b>	Vendredi 17 mai 13h30 - 16h30	Vendredi 24 mai 9h-12h	Lundi 27 mai 9h-12h		Vendredi 14 juin 9h-12h	Lundi 17 juin 9h-12h	Jeudi 27 juin 9h-12h
<b>VILLEVOCANCE</b>	Mercredi 15 mai 9h-12h		Vendredi 31 mai 9h-12h	Samedi 8 juin 9h-12h	Jeudi 13 juin 9h-12h	Samedi 22 juin 9h-12h	Vendredi 28 juin 9h-12h
<b>VERNOSC-LES-ANNONAY</b>	Mercredi 15 mai 14h-17h	Mercredi 22 mai 14h-17h	Vendredi 31 mai 14h-17h	Mercredi 5 juin 14h-17h		Mercredi 19 juin 14h-17h	Mercredi 26 juin 14h-17h
<b>BOULIEU-LES-ANNONAY</b>	Vendredi 17 mai 14h-17h	Mercredi 22 mai 9h-12h		Mercredi 5 juin 9h-12h	Jeudi 13 juin 14h-17h	Mercredi 19 juin 9h-12h	Mercredi 26 juin 9h-12h
<b>ARDOIX</b>	Mardi 14 mai 14h-17h		Mercredi 29 mai 9h-12h	Mardi 4 juin 14h-17h	Mardi 11 juin 14h-17h	Mardi 18 juin 14h-17h	Mardi 25 juin 14h-17h
<b>PEAUGRES</b>	Samedi 18 mai 8h-11h	Mardi 21 mai 14h-17h		Samedi 8 juin 8h-11h	Mercredi 12 juin 9h-12h	Samedi 22 juin 8h-11h	Jeudi 27 juin 14h-17h
<b>SERRIERES</b>	Mardi 14 mai 9h-12h	Jeudi 23 mai 9h-12h	Mercredi 29 mai 14h-17h	Mardi 4 juin 9h-12h		Mardi 18 juin 9h-12h	Mardi 25 juin 9h-12h

Pendant la durée de l'enquête, les observations ou propositions du public pourront être consignées :

- sur les registres d'enquête papiers déposés au siège d'Annonay Rhône Agglo et dans les mairies identifiées comme lieux de permanence, aux horaires d'ouverture habituels sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnels
- sur les registres dématérialisés disponibles à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pluih-annonay-rhone-agglo>
- par mail à l'adresse électronique suivante : [pluih-annonay-rhone-agglo@mail.registre-numerique.fr](mailto:pluih-annonay-rhone-agglo@mail.registre-numerique.fr)
- par écrit à : **Monsieur le président de la commission d'enquête publique, projet de PLUiH d'Annonay Rhône Agglo, Annonay Rhône Agglo - Service Urbanisme, Château de la Lombardière, BP8, 07430 DAVEZIEUX**
- suite à la rencontre en permanence d'un commissaire-enquêteur ; la contribution sera alors versée au registre d'enquête dématérialisé ou papier.

Les observations et propositions du public transmises seront consultables sur le registre dématérialisé <https://www.registre-numerique.fr/pluih-annonay-rhone-agglo>

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée auprès d'Annonay Rhône Agglo par téléphone au **04 75 69 32 62** ou par mail à l'adresse [enquete-publique@annonayrhoneagglo.fr](mailto:enquete-publique@annonayrhoneagglo.fr)

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés au siège d'Annonay Rhône Agglo, sur son site internet (<https://annonayrhoneagglo.fr>), sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/pluih-annonay-rhone-agglo>) ainsi que dans les 8 communes identifiées comme lieux d'enquête, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.